



Communiqué de la CFDT, CFE-CGC et CGT d'Euronext du 27 octobre 2015

1. Des syndicats authentiques, constants, déterminés, au service de toute la collectivité des salariés

Depuis le début de la procédure du PSE, le 13 avril 2015, les syndicats CFDT, CFE-CGC et CGT ont fixé leurs positions inchangées à ce jour, ni PSE, ni départ contraint et réduction des suppressions de postes.

Les 3 syndicats CFDT, CFE-CGC et CGT ont multiplié les interventions (AMF, Bercy, Ministère du Travail, DIRECCTE), mobilisé les énergies de tous, experts, avocat et salariés.

Enfin et surtout, ils ont en toute transparence associé, informé et écouté l'ensemble des personnels des 2 entités de leurs actions, de leurs demandes et de leurs revendications.

2. Des syndicats authentiques et victorieux

A ce jour les syndicats CFDT, CFE-CGC et CGT ont obtenu :

- Que le PSE et ses licenciements contraints d'Euronext Paris (41) soient refusés par l'administration du travail le 30 juillet 2015 ;
- Que la deuxième procédure de la direction soit mise en échec en septembre 2015 ;
- Enfin, l'abandon par la direction de son projet de PSE et de licenciements contraints et l'ouverture d'une négociation pour mettre en place un plan de départ volontaire autonome, **c'est-à-dire** :
 - ✓ AUCUN LICENCIEMENT CONTRAINT
 - Tout salarié a le droit de conserver son poste, son emploi et sa rémunération à l'identique ;
 - Aucune pression ne sera mise en œuvre pour favoriser et obliger au départ ;
 - Le droit à la mobilité interne sera protégé et garanti pour tous ceux qui le souhaitent ;
 - Le nombre de suppression éventuel de poste est ramené de 50 à 40 pour Euronext Paris, et 51 à 46 pour Euronext Technologies.

3. Des syndicats qui négocient loyalement, sans trahir, dans l'intérêt de tous les personnels des deux entreprises

En conclusion, les syndicats CFDT, CFE-CGC et CGT estiment qu'ils ont eu raison de contester le PSE et les conditions de départ que la direction voulait imposer pour des motifs économiques contestables.

Dans les rapports de transparence et de démocratie organisés lors des assemblées générales avec le personnel, les syndicats CFDT, CFE-CGC et CGT ont entendu la souffrance de certains salariés, leur démotivation et leur souhait de poursuivre ailleurs leur vie professionnelle.

Pour ces raisons, bien qu'opposés à tout départ, les syndicats CFDT, CFE-CGC et CGT ont négocié et obtenu des mesures d'accompagnement et des mesures indemnitaires supérieures à ce qui avait été proposé initialement.

Pour joindre l'intersyndicale inter-entreprise :

- CFDT : Sylvie Larrède au 06 46 33 51 69 et Dominique Orengo au 06 11 14 76 98
- CFE-CGC : Nafissatou M'Baye-Racine au 06 60 19 45 41
- CGT : Patrice Crosas au 06 95 57 50 03 et Vincent Fortun au 06 61 53 89 33